Suivi Citoyen par les OSC de la transparence et la Redevabilité de l'Education

PROJET SCORE PHASE II
TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population malagasy continue de s'enfoncer dans la pauvreté depuis son indépendance. Or, cette pauvreté grandissante des ménages entrave l'accès à l'éducation des enfants car la cause fréquente de l'abandon scolaire reste le manque de moyens financiers de la famille. En 2018, le pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école primaire qui fréquentent l'école est seulement de 53% pour les ménages les plus pauvres contre 97% pour les plus riches. Pour combler le gap, les ménages espèrent les subventions de l'Etat mais les budgets alloués restent très insuffisants. La transparence et la bonne utilisation des peu de ressources disponibles au niveau des écoles combinées avec la solidarité des communautés à mobiliser des ressources propres deviennent ainsi une priorité absolue. Celles-ci peuvent réduire les corruptions et détournements et ainsi amoindrir les effets de la pauvreté des ménages et l'insuffisance de budget de l'Etat. Les mécanismes actuels de contrôle interne présentent des limites, ce qui rend nécessaire un engagement accru des parents et des OSC pour le suivi-observation de cette transparence est essentielle.

L'objectif général du projet SCORE II (Suivi-Citoyen par les OSC de la transparence et la redevabilité dans l'Education) vise à renforcer l'action citoyenne pour garantir la transparence dans l'allocation et l'utilisation adéquates des ressources afin de fournir des services d'éducation de base de qualité aux enfants (filles et garçons), en particulier aux enfants vulnérables :

OS1. Sensibiliser, éduquer et conscientiser les citoyens, les communautés, les OSC et les autorités des droits des enfants à une éducation fondamentale de qualité, accès sur le genre, l'inclusion et de l'importance de la transparence et de leur participation dans la gestion des ressources.

OS2. Accroître les capacités des communautés et FEFFI avec l'appui des OSC dans la pratique de suivi-observation citoyen de la transparence et l'efficacité de la fourniture des services de l'éducation dans les établissements scolaires.

OS3. Renforcer les capacités des FEFFI et des OSC dans les programmes d'actions en réponse à l'inclusion et aux besoins spécifiques des personnes/enfants vulnérables (très pauvres, jeunes filles et enfants handicapés), les plaidoyers et recours pour l'amélioration de la transparence et la redevabilité de l'éducation fondamentale.

Le projet SCORE phase II (SCORE II) actuellement proposé par le Consortium capitalise les acquis pendant SCORE I en tenant compte de l'évolution des contextes de l'éducation au niveau national et dans nos régions d'intervention. SCORE II va ainsi renforcer les mobilisations et l'éducation citoyenne de toutes les parties prenantes de l'éducation fondamentale au niveau local particulièrement les autorités et professionnels de l'éducation, les OSC, les communautés de base, les élèves/enfants eux-mêmes, et aussi le secteur privé. Le projet va se baser sur le suivi et le renforcement de la transparence, de la participation citoyenne et de la redevabilité au niveau des FEFFI pour qu'ils jouent pleinement leurs rôles de structure

communautaire rassemblant toutes les forces vives locales pour la bonne gestion des ressources et leurs impacts positifs à la qualité de l'éducation. SCORE II va même aller au-delà pour atteindre les impacts d'amélioration de la qualité de l'éducation et particulièrement le renforcement de l'éducation inclusive au bénéfice des enfants très vulnérables /pauvres, handicapés et les jeunes filles.

Les principales parties prenantes dans la mise en œuvre du projet sont :

- **Les Organisations promotrices de SCORE (MSIS-Tatao, DRV, MonEPT et ONG Ravintsara)**
- **Le FEFFI, ses organes et composantes**
- **Les Organisation des Sociétés Civiles**
- **Le Professionnels/Agents du MEN fournisseurs de services de l'éducation fondamentale**
- **Les décideurs au sein du MEN, DREN/CISCO/ZAP**
- **Les communes et autorités locales**
- **Les médias**
- **Les citoyens (élèves, parents/FRAM) et communautés locales**
- **Les autres Institutions étatiques et Ministères**

II. BUT DE L'EVALUATION

L'évaluation formative et à mi-parcours du Projet SCORE II vise à renforcer la redevabilité et à favoriser un apprentissage organisationnel dans le domaine de l'éducation fondamentale. Elle contribuera à l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les zones d'intervention du projet en répondant à deux objectifs principaux :

2.1 En termes de redevabilité :

- Évaluer les performances à mi-parcours du projet, notamment sa contribution à l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation fondamentale dans les zones ciblées.
- Fournir un rapport clair et transparent aux donateurs, aux communautés locales et aux partenaires clés sur les résultats obtenus, l'utilisation des ressources, et les impacts observés.
- Renforcer la confiance des parties prenantes en démontrant l'efficacité des interventions et la bonne gestion des ressources.

2.2 En termes d'apprentissage :

- Générer des évidences solides sur les bonnes pratiques, innovations, et leçons apprises issues de la mise en œuvre du projet.
- Informer les orientations stratégiques futures pour améliorer les interventions ayant démontré leur efficacité dans l'amélioration de la qualité de l'éducation fondamentale.
- Harmoniser les approches communautaires dans le domaine de l'éducation de base, en intégrant les perspectives des OSC, des communautés et des autorités locales.

2.3 Utilisation des résultats :

- Les résultats de cette évaluation serviront de référence pratique pour les autres parties prenantes impliquées dans le secteur éducatif (OSC, communautés, FEFFI, autorités locales) afin d'ajuster et de renforcer leurs propres approches communautaires.

- Les données issues de cette évaluation contribueront également à la réflexion sur les politiques publiques éducatives, notamment sur l'utilisation des mécanismes participatifs pour accroître la transparence et la redevabilité.

Tableau 1: Principaux utilisateurs de résultat de l'évaluation

Catégories d'utilisateurs	**Utilisations prévues**
Donateurs	Informer sur les impacts du projet et les justifications d'investissement futur.
Communautés locales	Renforcer la compréhension de leur rôle et valoriser leur participation dans la gestion éducative.
OSC et FEFFI	Identifier les pratiques efficaces pour promouvoir la transparence et optimiser leur contribution locale.
Ministère de l'Éducation	Utiliser les leçons apprises pour améliorer les politiques éducatives et la gouvernance dans le secteur.
Partenaires de développement	Éclairer les décisions stratégiques sur l'élargissement ou la réorientation des programmes de soutien.

III. LES OBJECTIFS DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS

L'évaluation analysera les données disponibles pour dresser un état d'avancement du projet. Elle identifiera les forces et faiblesses, et proposera des pistes d'amélioration pour la suite de sa mise en œuvre. A cela s'ajoute, les enseignements tirés et la capitalisation de l'expérience passée, ainsi que la synergie entre les avancements techniques et les dépenses budgétaires.

L'objectif principal de l'évaluation est de tirer les enseignements pour définir les orientations futures, pour l'atteinte des objectifs du projet.

L'évaluation à mi-parcours a comme objectifs spécifiques d'apprécier la performance technique du projet par la détermination des valeurs d'indicateurs actualisées[1], de tirer les enseignements et de capitaliser l'expérience passée, de proposer des recommandations afin d'améliorer / réajuster les stratégies de mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs escomptés à la fin du projet.

L'évaluation à mi-parcours vise à (liste non exhaustive mais proposition) :

- Vérifier si le concept, les stratégies, les plans mis en œuvre en général et au niveau de chaque thématique du projet, sont adéquat pour répondre aux objectifs du projet et des résultats attendus,
- Mesurer à partir de l'état d'avancement et des performances si les objectifs pourront être atteints à l'échéance du projet,
- Apprécier les effets du projet au niveau de ses bénéficiaires et leur degré de satisfaction,
- Evaluer la viabilité et la pérennité des effets du projet à travers les partenaires et les structures de relais mis en place, compte tenu de leur rôle, leur implication, leur performance,

[1] La liste des indicateurs de performance est disponible sur demande adressée au Responsable de Suivi-Evaluation et Apprentissage du Projet SCORE II

- Evaluer le système de suivi du projet,
- Evaluer le projet selon les critères du CAD/OCDE,
- Emettre des recommandations à l'équipe en vue de recadrer les actions, si nécessaires, afin d'accroitre les performances du projet et d'atteindre les objectifs.

IV. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

4.1 Portée thématique

Les portées thématiques de cette évaluation formative et à mi-parcours du Projet SCORE II incluent les dimensions suivantes :

Transparence et redevabilité dans l'éducation :

- Analyse de l'efficacité des mécanismes de suivi citoyen mis en place par les OSC et les FEFFI pour promouvoir la transparence dans la gestion des ressources éducatives.
- Évaluation de l'impact de ces mécanismes sur la réduction des pratiques de corruption et sur la responsabilisation des acteurs locaux.

Participation communautaire :

- Appréciation du niveau d'implication des communautés de base, des parents, des OSC et des autorités locales dans la gestion des établissements scolaires.
- Identification des pratiques réussies pour mobiliser les ressources locales et renforcer la solidarité communautaire dans le secteur de l'éducation.

Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation :

- Évaluation de la contribution du projet à l'amélioration de l'accès à une éducation fondamentale de qualité, notamment pour les enfants vulnérables (jeunes filles, enfants en situation de handicap, et enfants issus de ménages pauvres).
- Analyse des progrès réalisés en matière d'éducation inclusive et d'équité dans les zones d'intervention.

Renforcement des capacités des acteurs locaux :

- Analyse des résultats des formations et des actions de renforcement de capacités des OSC, des FEFFI et des autres parties prenantes.
- Identification des lacunes et des opportunités pour améliorer leur rôle dans le suivi et la gestion éducative.

Plaidoyer et stratégie d'influence :

- Évaluation des efforts de plaidoyer réalisés auprès des autorités locales et nationales pour améliorer les politiques éducatives et la gouvernance du secteur.
- Analyse des résultats obtenus dans l'intégration des besoins spécifiques des enfants vulnérables dans les politiques locales.

Durabilité et passage à l'échelle :

- Identification des conditions nécessaires pour assurer la pérennité des actions mises en œuvre.
- Exploration des opportunités de passage à l'échelle des pratiques réussies dans d'autres zones d'intervention.

Impact sur les résultats éducatifs :

- Étude des effets du projet sur les résultats scolaires des enfants (taux de scolarisation, maintien en école, réussite scolaire).
- Analyse de la corrélation entre la gestion transparente des ressources et l'amélioration des performances éducatives.

Leçons apprises et bonnes pratiques :

- Identification des approches efficaces et innovantes mises en œuvre dans le cadre du projet.
- Définition des axes d'amélioration et des recommandations pour les futures interventions dans le secteur de l'éducation.

4.2 Portée géographique

L'étude inclura l'ensemble des interventions réalisées dans toutes les zones couvertes par le projet SCORE II. La collecte de données primaires se concentrera sur un échantillon représentatif de localités sélectionnées parmi les 100 communes ciblées par le projet. Les critères de sélection de cet échantillon seront définis en concertation avec l'équipe du projet pour garantir une représentativité optimale.

4.3 Portée chronologique

L'évaluation portera sur la période de mise en œuvre initiale du projet SCORE II, couvrant la période de janvier à décembre 2024.

4.4 Critère de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du projet sera guidée par les quatre critères OCDE/CAD suivants : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. La prise en compte des droits humains, du genre et de l'équité sera également appréciée dans le cadre de présente évaluation. Le critère d'impact sera également appréhendé dans le cadre de la présente évaluation en raison de disponibilité de données de base sur les populations bénéficiaires et d'informations sur les changements de comportements engendrés par la mise en œuvre du projet au sein des communautés ciblées.

4.5 Question de l'évaluation

Dans le but d'atteindre les principaux résultats escomptés de l'évaluation et sur la base des critères d'évaluation susmentionnés, une liste indicative de questions d'évaluation a été définie. Elle sera affinée et au besoin complétée par l'équipe d'évaluation.

Pertinence

- Dans quelle mesure les interventions du projet répondent-elles aux priorités identifiées par les communautés bénéficiaires en matière d'éducation fondamentale et de préscolarisation ?
- Les localités et bénéficiaires ciblés par le projet ont-ils été identifiés en fonction de critères pertinents et équitables ?
- L'approche communautaire adoptée par le projet est-elle en cohérence avec les politiques nationales et sectorielles en matière d'éducation ?
- Comment les besoins spécifiques des groupes marginalisés, y compris les enfants en situation de handicap, ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ?

Efficacité

- Quels résultats ont été atteints par rapport aux objectifs fixés, notamment en termes de préscolarisation, d'amélioration de la qualité de l'éducation et d'autonomisation des femmes ?
- Quelles sont les principales réussites et les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet ?
- Les mécanismes de suivi et d'évaluation internes ont-ils permis d'identifier les obstacles et de proposer des solutions en temps opportun ?
- Comment la participation des acteurs locaux a-t-elle contribué à l'atteinte des objectifs du projet ?
- Quelles différences ont été observées entre les localités ou communautés en termes de résultats obtenus ?

Efficience

- Les ressources financières, humaines et matérielles allouées au projet sont-elles utilisées de manière optimale pour atteindre les objectifs fixés ?
- Les coûts engagés pour chaque activité sont-ils proportionnels aux résultats obtenus ?
- Les partenariats avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales et les partenaires techniques ont-ils permis de maximiser l'efficacité des interventions ?
- Existe-t-il des stratégies ou approches moins coûteuses qui pourraient améliorer les résultats à l'avenir ?

Durabilité

- Quels mécanismes ont été mis en place pour garantir la pérennité des acquis du projet après la fin des financements ?
- Les communautés bénéficiaires sont-elles intégré les interventions du projet dans leurs pratiques éducatives quotidiennes ?
- Dans quelle mesure les partenaires locaux (collectivités, services techniques, OSC, FEFFI) sont-ils en mesure de continuer à soutenir les initiatives du projet à long terme ?
- Quels enseignements peuvent être tirés pour une extension à d'autres localités rurales ou zones d'intervention similaires ?

Impact

- Quelles transformations sociales, éducatives et économiques ont été observées dans les communautés bénéficiaires suite aux interventions du projet ?
- Comment les interventions ont-elles contribué à l'amélioration des conditions de vie des familles et à l'accès équitable des enfants à une éducation préscolaire de qualité ?
- Quels effets secondaires ou non prévus ont été identifiés, positifs ou négatifs ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il influencé les perceptions et comportements des communautés vis-à-vis de l'éducation préscolaire et de l'autonomisation des femmes ?

Droits humains, genre et équité

- Les interventions ont-elles permis de réduire les disparités entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation fondamentale ?
- Comment le projet a-t-il intégré les perspectives de genre dans la conception et la mise en œuvre de ses activités ?
- Les actions mises en place pour inclure les groupes vulnérables (femmes, enfants handicapés, familles pauvres) ont-elles été efficaces ?
- Quelles barrières subsistent encore pour garantir l'accès équitable aux services éducatifs et communautaires proposés ?

V. PRINCIPES ET NORMES DE PROJET SCORE POUR LE S&E

L'évaluation doit toujours respecter la sécurité et la dignité des bénéficiaires avec lesquels le Projet SCORE travaille, en incorporant une perspective de genre et de relation de pouvoir lors de l'évaluation.

Les données et résultats doivent être **désagrégés par sexe, âge** ou tout autre indicateur de diversité pertinent par rapport à la théorie du changement du projet

VI. TACHES A CONDUIRE

Les questions évaluatives ci-dessus seront abordées pendant les phases de l'évaluation. Le processus d'évaluation comprendra des documentations, des enquêtes et Focus Group, auprès des ménages bénéficiaires, des entretiens avec les intervenants et les différentes parties prenantes du projet

Ainsi, l'évaluateur va se charger des tâches/activités suivantes

- Examen des documents pertinents, entre autres, les documents contractuels du projet, le cadre logique, le Plan de Suivi Evaluation, l'évaluation initiale (incluant la base de données de l'enquête), les données de suivi, les rapports d'avancement trimestriels et semestriel, les rapports de revue, ; le marqueur genre, la stratégie opérationnelle genre ; stratégie de mobilisation et d'éducation citoyenne, stratégie de plaidoyer ;
- Revue critique du plan de suivi et évaluation (indicateurs, définition, source et méthode de collecte de données) en lien avec l'équipe de projet ;
- Elaboration d'une méthodologie et d'un plan de travail pour la réalisation de l'étude ;
- Elaboration du questionnaire, des guides de Focus group et entretiens individuels ;
- Affinage de la méthodologie détaillée, y compris l'échantillonnage et les questionnaires
- Recrutement et formation des enquêteurs qualifiés ;
- Préparation et organisation du travail sur le terrain (transport, hébergement, etc.) ;

- Supervision de la collecte de données qui seront désagrégées par sexe, âge et tout autre facteur de vulnérabilité pertinent et contrôle de la qualité des données ;
- Traitement et analyse des données, incluant la pondération de l'échantillon et l'estimation des indicateurs avec des caractéristiques liées à l'estimation (intervalle de confiance, écart type/erreur type de la moyenne et valeur du facteur d'effet de conception) ;
- Production de l'ensemble de données de l'enquête déjà apurées et sous format CSV/EXCEL et/ou SPSS/STATA (Toute information pouvant identifier le répondant au sondage devrait être supprimée, comme le nom, les dates de naissance, le sexe, les géocodes) ;
- Rédaction et soumission du rapport de collecte de données
- Présentation de la table de données et l'ensemble de données de sondage ;
- Soumission d'une version préliminaire du rapport de l'étude, incluant le tableau des estimations d'indicateurs
- Soumission d'une version finale du rapport d'étude après prise en compte des remarques de l'équipe de projet.

VII. METHODOLOGIE

5.1 Données et méthodes

La démarche reposera *a priori* sur les étapes successives suivantes :

- Établir les faits et en déduire des constations
- Analyser les constatations afin d'aboutir à des jugements
- Tirer des conclusions à partir des jugements
- Proposer des recommandations spécifiques reposant sur les conclusions
- Tirer des enseignements plus larges reposant sur les conclusions et recommandations
- Établir une synthèse présentant les étapes précédentes

La méthodologie proposée devra permettre d'établir une triangulation des données et des informations, notamment en se basant sur :

- La revue documentaire des sources disponibles : Document-projet, plan de travail annuel, rapports d'activité, comptes rendus de réunion, notes ...
- Des entretiens individuels ou collectifs, plus ou moins structurés, avec les différentes parties prenantes (FEFFI, OSC, autorités locales, communautés, femmes, jeunes ...).
- Des visites de terrain dans les zones d'intervention.
- Le consultant devra faire une comparaison avec une zone non couverte (zone témoin) par le projet en vue de faire une comparaison et déceler la plus-value du projet.

Le consultant sera libre de prendre contact avec toute personne ou institution susceptible de contribuer à la réalisation de son mandat.

5.2 Produits attendus

1. Une note de cadrage ou « inception report » présentant la méthodologie détaillée d'évaluation. Cette note sera articulée autour des principaux points suivants :
   - Introduction présentant l'objet d'évaluation, le but, la portée et les objectifs de l'évaluation
   - Contexte de l'évaluation y compris les résultats préliminaires de la revue documentaire ;
   - Les critères et questions d'évaluation affinées à partir de la revue documentaire et des entretiens préliminaires ;
   - Méthodes de collecte des données y compris l'échantillonnage et la prise en compte des considérations éthiques ;

- Méthodes d'analyse des données ;
- Matrice d'évaluation présentant pour chaque critère et chaque question d'évaluation, les méthodes de collecte et les sources de données correspondantes ;
- Limites de l'évaluation ;
- Plan de travail indicatif ;
- Structure proposée pour le rapport final ;
- Annexe : liste des principaux documents revus ; ensemble des outils proposés pour la collecte des données ; liste des informateurs clés et sites à visiter.

2. Un rapport provisoire présentant les principaux constats évaluatifs. Ce rapport provisoire fera l'objet d'une restitution aux membres du groupe de référence sous forme de présentation Power Point. Cette présentation sera actualisée et remise en même temps que le rapport final
3. Un rapport final d'évaluation : Ce produit devra être d'au plus 50 pages (sans les annexes) et intégrera un résumé exécutif d'au plus 5 pages.
4. Une note de synthèses ou « policy brief » d'au plus 5 pages qui servira d'outil de dissémination des principales conclusions et recommandations de l'évaluation.
5. Un plan d'action pour la mise en œuvre des principales recommandations de l'évaluation ou « management response » qui sera défini de manière participative au cours de l'atelier de validation du rapport d'évaluation par le groupe de référence élargi aux partenaires clés du secteur de l'éducation.
6. Une session de partage des leçons apprises du processus évaluatif avec les « équipes du projet SCORE » sera tenue en marge de l'atelier de validation du rapport d'évaluation pour contribuer au renforcement des capacités évaluatives nationales.
7. Plan de travail de l'évaluation

5.3 Echantillonnage

L'échantillonnage consiste à prendre un échantillon de 20[2]% des 500 établissements cibles pour mesurer les différents indicateurs sus cités et prendre des établissements non bénéficiaires équivalent comme témoin au niveau même de la communauté. Toutefois, d'autre méthode de choix d'échantillonnage pourrait également être discuté avec les équipes du projet.

Il appartient à l'évaluateur de faire la structuration et la stratification de l'échantillon en fonction des caractéristiques de la population à observer. Surtout aux femmes, personnes handicapées, personnes vulnérables et marginalisées autant que possibles).

VIII. ESQUISSE PLANNING D'EXECUTION

La réalisation de la mission de l'équipe de consultants est prévue pour une d'une durée de 30 jours ouvrables maximum au cours de la période allant de **Avril à Mai 2025**. Ce délai prend en compte les travaux du bureau, les travaux sur le terrain, la rédaction des rapports et leur restitution. Le Tableau 2 ci-dessous présente le plan de travail indicatif de l'évaluation.

[2] Principe de Pareto 80/20

Tableau 2:Plan de travail provisoire

Etapes de l'évaluation	Durée estimative	Observations
Documentations	2j	Dont une partie passée avec l'équipe de mise en œuvre du projet.
Conception de questionnaires et formations des agents de collecte	5j	Les questionnaires doivent être validées auprès de l'équipe de programme
Collecte de données : (comprenant phase de mise en test des questionnaires).	10j	A discuter avec les équipes sa faisabilité durant cette période
Traitement, apurement et analyses des données	3j	Variable si les données sont collectées numériquement.
Rédaction du rapport provisoire de l'évaluation	2j	
Restitution des résultats et validation	1j	Atelier de restitution et de validation au niveau de l'équipe du Projet SCORE
Elaboration et validation du rapport final	2j	Rapport final (2 jours de travail effectif, le délai de validation pouvant varier)
TOTAL	**25j**	

IX. ANTICIPATION DES LIMITES DE L'ETUDE

Il est sollicité que les études soient menées avec anticipations des limites.

Notons que les enquêtes de terrain pourront rencontrer des entraves : non disponibilité des interlocuteurs due à des événements sociaux ou occupations économiques. En période de pluie, il y a risque d'inondation et inaccessibilité des sites qui pourront entraver le planning d'exécution. Ainsi pour mitiger à aux effets de ces risques, une flexibilité organisationnelle et un plan de contingence est requise.

En plus de ces limitations, les communautés entendent d'avoir des interventions d'assistance suite à l'enquête à mi-parcours, ceci pourrait générer des réponses excessives et non cohérentes. Ceci doit être anticipé par une réunion avec les autorités locales et une réunion communautaire de sensibilisation et d'explication de l'objet de l'étude, de mener aussi des études de triangulations des données auprès des autorités locales.

La qualité de l'enquête sera assurée par la mise en test des outils de collecte, la formation des enquêteurs, la pratique sur terrain et finalement triangulé par des observations physiques. L'apurement des données sera réalisé par un gestionnaire de donnée qualifié.

L'équipe du Projet se réserve le droit de discuter avec le consultant pour une alternative de méthode de collecte de données et le planning.

X. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DE L'EVALUATEUR

- Documents de projet, narratif du projet, cadre logique et plan S&E,
- Le rapport et les données sur l'évaluation initiale du projet
- Les premiers rapports annuels du projet
- La Base de Données, le Tableau de Suivi des Indicateurs de Performance, les archives du projet

XI. PROFIL DU CONSULTANT

L'évaluation sera réalisée par un consultant ou une équipe de consultants externes ayant une solide expertise et une riche expérience dans le domaine de l'évaluation. L'équipe devrait également avoir une bonne connaissance du contexte national et du secteur de l'éducation et de structure de la FEFFI. Les membres de l'équipe travailleront en étroite collaboration pour la coproduction et la mise en œuvre d'une méthodologie et d'une démarche appropriées pour la réponse aux questions d'évaluation et l'atteinte des résultats escomptés. L'équipe devra adopter une démarche favorable au renforcement des capacités évaluatives nationales.

Consultant/Groupe de consultants ayant les prérequis suivants :

- Diplôme universitaire Bacc+5 en sciences sociales (Droit, Economie, Gestion, Sociologie), développement local ou autres domaines d'expertises similaires ;
- Plus de 5 années d'expérience dans le domaine d'évaluation, de suivi et monitoring, et mise en œuvre de projets ;
- Connaissance du processus de sensibilisation et éducation citoyenne, suivi observation des transparence et redevabilité, renforcement de capacité et conduite de plaidoyer ;
- Connaissance de problème de l'éducation de base, de thématique des FEFFI serait un atout ;
- Maitrise de la Gestion du Cycle de projet et de l'approche du cadre logique selon les procédures des bailleurs internationaux (GPE en particulier) ;
- Sensibilité à la cause de la Société Civile et adhésion aux engagements éthiques ainsi qu'à l'observation de la transparence et la redevabilité, de la bonne gouvernance ;
- Excellentes capacités de rédaction de rapports ;
- Excellente maitrise des logiciels de traitement et des analyses statistiques ;
- Excellente maitrise du français ;
- Expérience dans des missions similaires serait un atout ;
- La connaissance des zones d'intervention serait un atout.

XII. GESTION DE L'EVALUATION

La gestion de l'évaluation sera assurée par le Directeur Exécutif, le Directeur Technique et le Responsable de Suivi-Evaluation et Apprentissage du Projet SCORE qui serviront d'interface à l'équipe d'évaluation et assurera la revue et la validation technique de la note de cadrage, des rapports d'étape, du rapport final de l'évaluation et des notes de synthèse.

XIII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

La sélection des consultant-e-s sera faite sur la base des offres techniques et financières qui seront soumises selon les procédures en vigueur au sein de MSIS-Tatao. Les offres techniques et financières seront notées sur 100 points dont 30 points pour l'offre financière et 70 points pour l'offre technique. L'offre technique devra être articulée autour des points suivants :

- Compréhension des termes de référence
- Méthodologie d'évaluation
    - Cadre méthodologique de référence pour la réponse aux questions d'évaluation
    - Méthodes de collecte et d'analyse des données
- Capacité d'organisation de l'équipe d'évaluation pour l'exécution du mandat :
    - Plan de travail de l'évaluation

- Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation

- Expertise et Expérience de l'équipe de consultants
  - Expertise et expérience du consultant du consultant principal/chef d'équipe
  - Expertise et expérience des autres membres de l'équipe
  - Un exemplaire d'un rapport d'évaluation réalisé par le/la consultant-e principal-e au cours des 3 dernières années devra être joint au dossier de candidature de même que les curriculums vitae (3 pages maximum par CV) des membres de l'équipe de consultant-e-s. Les offres techniques seront notées selon la grille présentée dans le tableau 3 ci-dessous.
- CV des personnes ressources affectées à réalisation de l'évaluation ;
- Copie carte NIF et STAT au nom du chef de mission ;
- Copie du RIB au nom du chef de mission.

Une offre financière

Tableau 3: Grille de notation des offres techniques

Numéro	Critères d'appréciation	Sous critères d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
1	Compréhension des termes de référence	Compréhension des ternes de référence *(selon la valeur ajoutée qu'apporte la proposition technique)*	10	10
2	Méthodologie	Cadre méthodologique de référence pour la réponse aux questions d'évaluation *(selon la pertinence du cadre proposé pour la réponse aux questions d'évaluation)*	10	25
		Méthodes de collecte des données y compris l'échantillonnage) *(selon la pertinence et la cohérence de la proposition pour la réponse aux questions d'évaluation)*	8	
		Méthodes d'analyse des données *(selon la pertinence et la cohérence de la proposition pour la réponse aux questions d'évaluation)*	7	
3	Capacité d'organisation de l'équipe d'évaluation pour l'exécution du mandat	Plan de travail de l'évaluation (s*elon la pertinence des activités et du chronogramme proposé pour la délivrance des produits attendus*)	5	10
		Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation (s*elon la pertinence de la répartition des rôles et responsabilités pour l'atteinte des résultats escomptés dans les délais requis*)	5	
4	Expertise et Expérience du consultant principal	Expertise du consultant principal/chef d'équipe *(selon la conformité du domaine principal d'expertise avec le profil requis, l'expertise en évaluation en général et en évaluation basée sur l'équité, les droits humains et le genre)*	7	13
		Expérience du consultant principal/chef d'équipe (*selon la qualité du rapport soumis dans le cadre de la proposition, et l'expérience du consultant dans le domaine de l'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé en particulier et en tant que chef d'équipe d'évaluation)*	6	
5	Expertise et Expérience des autres membres de l'équipe d'évaluation	Expertise des autres membres de l'équipe d'évaluation *((selon la conformité du domaine principal d'expertise avec le profil requis, l'expertise dans le domaine thématique ciblé, la connaissance du contexte national et la maîtrise des méthodes d'évaluation et de recherche)*	6	12

		Expérience des autres membres de l'équipe d'évaluation (*selon l'expérience dans le domaine de l'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé au niveau national)*	6	
Total note attribuée à l'offre technique				**70 points**

L'offre financière devra couvrir l'ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette évaluation y compris la rémunération souhaitée, les frais de séjour, frais de voyage, l'assurance voyages et autres. Les matériels informatiques et de communications nécessaires pour la bonne organisation de l'évaluation seront à la charge du Consultant. **Il est à noter que les frais d'organisation des réunions ou ateliers techniques ne seront pas pris en charge par le projet SCORE**. Elle devra être présentée séparément de l'offre technique et ne sera examinée que pour les candidats dont l'offre technique est jugée techniquement valable (ayant obtenu un score minimal de 50 points). L'offre financière devra à titre indicatif inclure les principaux postes de dépenses suivantes : les honoraires des consultants ; les frais de mission de terrain ; les dépenses relatives à la collecte et à l'analyse des données ; les frais administratifs entre autres. L'appréciation des offres financières se fera sur la base de la pertinence de la structure du budget proposé (postes de dépense, coûts unitaires, quantités, coût total) au regard des produits attendus et des exigences de qualité d'une évaluation.

Tableau 4: Grille de notation des offres financières

Numéro	Critères d'appréciation	Sous-critère d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
1	Structure du budget proposé	Complétude des différentes rubriques du budget : Coûts unitaires, quantités, coût total pour chaque poste de dépense	5	5
2	Pertinence du budget	Cohérence du budget par rapport à la méthodologie d'évaluation proposée dans l'offre technique	9	18
		Cohérence du budget par rapport au chronogramme proposé dans l'offre technique	9	
3	Compétitivité de l'offre financière	Compétitivité de l'offre financière par rapport aux autres offres de qualité acceptable reçues (offre financière associée aux offres techniques les meilleures)	7	7
Total notes attribuées à l'offre financière				30

Le paiement des honoraires du consultant sera échelonné comme suit :

- 50% validation de la méthodologie détaillée
- 30 % soumission du rapport préliminaire
- 20% Rapport final validé
- Les paiements seront effectués pour les travaux achevés de manière satisfaisante et acceptés par MSIS-Tatao.

Les soumissionnaires seront priés d'envoyer l'offre technique et financière en version électronique avant le **18/04/25** par e-mail à recrutement.msistatao@gmail.com et à scoreprojet@gmail.com (veuillez mentionner **PROJET SCORE CONSULTANT-EVALUATION A MI-PARCOURS**).